Assises nationales des risques naturels 2012

Programme

19 et 20 janvier 2012

Palais des congrès - Bordeaux

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Pour mieux affirmer ses missions, le Cemagref devient Irstea.

irstea

UNION EUROPÉENNE
Ces assises sont cofinancées par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine
avec le Fonds européen de développement régional.

www.assises-risques-naturels.fr

Sommaire

Edito p.3

Programme p.4

- **Jeudi 19 janvier**
  - Ouverture p.4
  - Table ronde p.4
  - Ateliers p.5
- **Vendredi 20 janvier**
  - Restitution des ateliers p.9
  - Table ronde p.9
  - Clôture p.9

Comité de pilotage p.10

Comité scientifique p.11

Co-organisateurs p.12

Partenaires p.13

Edito

Laurent Michel

Directeur général de la prévention des risques, ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Tempête Xynthia, inondations dans le Var, incendies à la Réunion, l'actualité montre bien que la France n'est pas épargnée par les risques. Ces catastrophes touchent au plus près le quotidien de nos concitoyens qui ont une exigence de sécurité, de rigueur et de transparence. De nouvelles mesures se mettent en place : directive inondation, préparation de la nouvelle cartographie des risques, plan de submersions rapides, nouvel appel à projets PAPI (plans d'actions de prévention des inondations) et une nouvelle réglementation sismique. Dans le même temps les priorités d'actions de l'Etat en matière de prévention sont confirmées, en particulier les plans de prévention des risques naturels. Notre travail collectif doit donc se poursuivre dans cette voie avec le souci de la concertation, d'une expertise multiple et de qualité.

Lors de ces premières assises nationales des risques naturels, nous avons choisi, avec les membres du comité de pilotage des assises, présidé par le préfet de la région Aquitaine, M. Patrick Stéfanini, de traiter les sujets les plus prégnants et transversaux (culture du risque, économie, risques et aménagement du territoire, gouvernance, etc.).

L'objectif est d'échanger sur ces sujets avec les différents acteurs de la prévention des risques naturels (les élus, les services techniques des collectivités et de l'Etat, les représentants de la société civile, les acteurs économiques, les scientifiques), de réfléchir ensemble et de faire émerger des propositions concrètes pour résoudre certains problèmes récurrents et dépasser les contradictions. Ceci afin d'aboutir à une vision partagée et d'avancer en levant les obstacles pour mener des actions communes.

Ces assises sont aussi l'occasion de développer les échanges entre la communauté scientifique et les acteurs de terrain en permettant d'identifier les attentes et les besoins de chacun, d'où l'association avec Irstea, l'un des principaux organismes de recherche sur les risques naturels en France. Enfin l'ouverture à des intervenants européens et internationaux nous permettra d'enrichir nos expériences, de développer de nouvelles réflexions pour mieux agir ensemble.

Programme

JEUDI 19 JANVIER

09 h 00 **Accueil**

09 h 30 **Rencontre avec des scientifiques autour de leurs travaux**

10 h 30 **Ouverture des assises**

- **Nathalie Kosciusko-Morizet**, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- **Margareta Wahlström**, représentante spéciale du secrétaire général des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe
- **Erik Orsenna**, économiste, écrivain, membre de l'Académie française

11 h 15 **Table ronde d'ouverture**
« Dépasser les contradictions pour mieux agir ensemble »

- **Gérard César**, Sénateur de la Gironde, Président de l'Association départementale des Maires de France
- **Josette Fays**, Coprésidente, Union nationale des associations de lutte contre les inondations
- **Roger Genet**, Directeur général, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- **Stéphane Pallez**, Présidente, Caisse centrale de réassurance
- **Erik Orsenna**, économiste, écrivain, membre de l'Académie française
- **Bernard Spitz**, Président, Fédération française des sociétés d'assurances
- **Patrick Stéfanini**, Préfet, région Aquitaine
- **Jean-Pierre Turon**, Maire de Bassens, Vice-président, Communauté urbaine de Bordeaux

La mise en œuvre des politiques de prévention des risques peut se révéler complexe du fait de la difficulté à faire accepter le risque et paraître contradictoire avec d'autres politiques publiques, et en particulier le développement des territoires. Les échelles de temps, de territoire, sont différentes selon les niveaux de décision. Les élus sont directement confrontés à ces contradictions à travers les questions d'aménagement du territoire, de sécurité des populations, d'enjeux économiques et de développement local. Au-delà de l'Etat et des collectivités locales, en première ligne, il faut mobiliser plus qu'aujourd'hui les acteurs économiques et les citoyens. Il est nécessaire d'explorer ces contradictions pour les dépasser afin de mieux agir ensemble.

13 h 00 **Déjeuner**

Ateliers

14 h 30 9 ateliers simultanés

1. Risques naturels et aménagement du territoire : comment concilier développement des territoires et prévention des risques ?

Pilotes : *Nicolas Forray (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre), Philippe Masure (Ville d'Albertville)*

Animatrice : *Maud Guillaumin – Journaliste*

Le défi de la réduction de l'exposition de nos territoires aux risques naturels, dont l'intensité et la fréquence pourraient s'accroître, nous impose de concevoir, pour le long terme, un développement et un renouvellement de nos territoires plus adaptés à leur survenue.

- Quel diagnostic peut-on faire des démarches existantes de planification ? Sont-elles satisfaisantes ?
- Quelles améliorations peut-on apporter dans le dispositif actuel aux différentes échelles territoriales ?
- Comment mettre en place ces améliorations ?
- Quels outils conviendrait-il de modifier ou d'améliorer pour une meilleure prise en compte des risques face à des enjeux forts ?

2. Comment réduire les conséquences des inondations et la vulnérabilité de son territoire ?

Pilotes : *Stéphanie Bidault (Centre européen de prévention des risques d'inondation), Régis Thépot (Association française des établissements publics territoriaux de bassin)*

Animateur : *Olivier Pia – Journaliste*

La transposition de la directive inondation permet la mise en lumière des impacts des inondations, portant une attention particulière aux atteintes sur les vies humaines, les biens, les activités économiques, l'environnement et le patrimoine.

- Comment faire prendre conscience de l'impact et de l'importance des dommages pour que chacun des acteurs soit en mesure d'agir ?
- Comment par une meilleure gestion des risques (stratégie, actions, outils…), parvenir à réduire les coûts ?
- De quelle façon les nouveaux outils liés à la transposition de la Directive inondation peuvent-ils y contribuer ?

3. Gestion du littoral : quelles stratégies d'aménagement des territoires soumis aux risques littoraux de submersion marine et d'érosion côtière ?

Pilotes : *Christine Lair, Charlène Monnier (Association nationale des élus du littoral), Philippe Picon, Arnaud Guegen (Groupement d'intérêt public littoral aquitain)*

Animateur : *Jean-Maurice Potier – Journaliste*

L'érosion côtière, la sédimentation marine, les changements climatiques entraînent la modification du trait de côte et obligent à repenser les politiques publiques pour les adapter aux nouveaux risques de submersion marine.

- Comment concilier les risques naturels littoraux, la protection des personnes et les activités économiques ?
- Comment partager le diagnostic sur les aléas littoraux en métropole et en Outre-mer ?
- Comment intégrer les risques littoraux (érosion côtière, submersions marines, changements climatiques rapides) dans les outils d'aménagement des espaces littoraux ? Quelles améliorations envisager pour une meilleure coordination des politiques publiques ?
- Quel aménagement « acceptable » pour les zones exposées à un accroissement des aléas et des enjeux à court, moyen et long terme et à partir de quelle évaluation économique des risques littoraux pour les populations et les biens ?

4. Recherche, décision et gestion des risques naturels : quelles interactions entre décideurs et chercheurs ?

Pilotes : *Jean-Philippe Torterotot (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture), Benoît Rossignol (Etablissement public Loire)*

Animatrice : *Catherine de Leonardi – Consultante*

L'interaction entre la recherche et les autres constituants de la société, en matière de risques naturels, renvoie à des questions génériques, qu'il s'agisse des relations entre science et société, ou de la gestion des risques naturels, avec ses spécificités et les verrous à lever.

- Mémoires et apprentissages des risques à long terme, comment retrouver et restituer les traces des événements ?
- Comment peut-on partager une définition des événements de référence ?
- De quelle information a-t-on besoin en situation d'incertitude pour prendre une décision ?
- Transfert et mise en application de résultats scientifiques, comment s'organiser et avec qui ?
- Comment les organismes scientifiques et les programmes de recherche peuvent-ils prendre en compte les besoins exprimés par les acteurs ?

5. Comment nous sensibiliser à la prévention du risque sismique ?

Pilote : *Jacques Robert (Syntec-Ingénierie)*

Animateur : *Christophe Ruaults – Journaliste*

A la différence d'autres risques naturels, on ne peut agir sur l'aléa sismique. La seule manière efficace d'aborder les risques associés aux séismes se résume à la prévention. En fonction du zonage de l'aléa, de l'intensité redoutée du phénomène, la prévention se conçoit par des mesures adaptées et proportionnées à l'importance des enjeux et des aléas.

- Pourquoi une nouvelle carte sismique ?
- A quoi tient la vulnérabilité d'un ouvrage ?
- Quels sont les comportements à risque du sol ?
- Quelle est l'utilité d'un PPRS ?
- Comment optimiser la prévention du risque sismique sur un ouvrage ?
- Quels rôles peuvent jouer le contrôleur technique et l'assureur dans la prévention ?

6. Quelle clarification de la gouvernance pour une action plus efficace ?

Pilotes : *René Feunteun (Association française pour la prévention des catastrophes naturelles), Florence Masson (Association des maires de France)*

Animateur : *François Hurstel – Consultant*

La politique de gestion des risques naturels rencontre dans sa définition et sa mise en œuvre des difficultés et des incompréhensions. Fondée sur les piliers de la connaissance partagée, de la concertation et de la prise de décision, une gouvernance nouvelle doit permettre d'améliorer l'efficacité de la politique de réduction des risques de catastrophes en la situant dans un contexte élargi et en s'interrogeant sur le rôle et la place des structures et des outils.

- Comment les acteurs locaux abordent-ils les risques sur leurs territoires ?
- Quelle articulation entre les niveaux locaux et nationaux ?
- Quelles simplifications et quelles évolutions ?

7. Economie et risques : la prévention, levier d'une maîtrise du coût des risques naturels ?

Pilotes : *Roland Nussbaum (Mission risques naturels), Gérard Lancner (Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise)*

Animateur : *Isabelle Gounin-Levy – Journaliste*

Si l'économie au sens large est exposée aux risques naturels, il y a aussi une approche économique de la gestion des risques naturels. La réduction de la vulnérabilité des enjeux humains, économiques, environnementaux ainsi que du patrimoine culturel et, plus généralement, l'amélioration de la résilience de l'économie, de la société et de l'environnement, impliquent un engagement tant individuel que collectif, dans la réalisation d'actions de prévention, de protection et de préparation à la crise.

- Comment mesurer les risques et l'impact des actions de prévention-protection sur la réduction de la sinistralité, aux différentes échelles pertinentes ?
- Comment apprécier et intégrer les bénéfices apportés par l'action de prévention, aux différentes échelles de responsabilité et de décision (individuelle, bassin de risque, nationale) ?
- Quelle(s) priorité(s) donner dans l'allocation de ressources à la prévention ?
- Faut-il réduire les impacts potentiels d'événements rares ou plutôt ceux d'événements fréquents ? Pour quelles raisons, comment et à quels coûts ?
- Qui prend en charge quoi et jusqu'à quelle hauteur en matière de coûts de prévention ? Comment articuler efforts individuels et collectifs de prévention, dans un objectif de maîtrise des coûts du transfert de risque et sans perdre en qualité sur ce dernier ?

8. Quelle culture du risque pour une adaptabilité du territoire ?

Pilotes : *Florence Masson (Association des maires de France), Sylvette Pierron (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement)*

Animatrice : *Monica Fossati – Consultante*

La culture du risque, individuelle ou collective, est un facteur important pour mettre en œuvre la politique et la réalisation d'actions de prévention des risques naturels majeurs. C'est dans le cadre d'une logique d'adaptation et de réactivité face à ces risques, que devrait s'inscrire cette culture.

- Quels sont les leviers pour développer une conscience citoyenne des risques ?
- Quels sont les relais d'information et d'éducation pour rendre accessible à chacun la connaissance scientifique ?
- Comment la culture du risque influence-t-elle les prises de décision des différents acteurs concernés ?
- Quels méthodes et outils pour dépasser les contradictions et les résistances, et accroître les capacités d'adaptation et de résilience des territoires ?

9. Quand les risques naturels rencontrent les risques technologiques

Pilotes : *Stéphane Reiche (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence - Alpes - Côte d'Azur), Hubert Seillan (Revue Préventique)*

Animateur : *Emmanuel Beaurepaire – Consultant*

Les risques naturels peuvent engendrer, par effet domino, des conséquences plus ou moins graves sur le fonctionnement d'installations industrielles présentant un risque technologique susceptible d'affecter les vies humaines et les biens.
Des mesures sont prises ou imposées pour anticiper ou prévenir ces risques en cas de manifestation d'un aléa naturel.
En cas d'événement exceptionnel, au-delà des scénarios retenus, comment mieux maîtriser les conséquences des effets dominos ?

- Comment les effets dominos sont-ils abordés et traités ?
- Quels exemples concrets ont été réalisés et ont démontré leur efficacité face à un aléa de forte intensité (crue, tempête, par exemple) ?
- Quelles sont les faiblesses et les points ou actions d'amélioration possibles et réalisables ?
- Quels seuils et quelle fréquence de risques naturels sont pris en compte par les industriels ? A partir de quelle base de données ? Quelle fiabilité ?
- Y a-t-il une réflexion sur l'au-delà de ces seuils ?

16 h 00 **Pause**

16 h 30 **Poursuite des ateliers**

18 h 30 **Rencontre avec des scientifiques autour de leurs travaux**

Apéritif

20 h 00 **Fin de la journée**

Programme

VENDREDI 20 JANVIER

08 h 30 **Accueil**

09 h 00 **Restitution des ateliers**

10 h 30 **Table ronde**
« Mieux agir ensemble »

- **Paola Albrito**, Coordinatrice régionale Europe, stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophe des Nations Unies
- **Marie-France Beaufils**, Sénatrice de L'Indre et Loire, Maire de Saint-Pierre-des-Corps
- **Ian Clark**, Chef de l'Unité protection civile prévention et préparation, Commission européenne, direction générale pour l'aide l'humanitaire et la protection civile
- **Christian Kert**, Député des Bouches du Rhône, Président, Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs
- **David Lorion**, Vice-Président, région Réunion
- **Laurent Michel**, Directeur général de la prévention des risques, ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

- Quelles actions à mener pour réduire la vulnérabilité des populations et des territoires ?
- Comment mieux organiser la gouvernance entre les acteurs et à chaque échelon du territoire ?
- Au-delà de nos frontières, le partage d'expérience, fruit de cultures du risque variées peut aussi contribuer à enrichir nos pratiques et nos politiques. Comment développer un système d'échanges pérenne entre les différents acteurs français et internationaux ?

12 h 00 **Clôture**

- **Laurent Michel**, Directeur général de la prévention des risques, ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- **Christian Kert**, Président, Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs

12 h 30 **Déjeuner**

14 h 00 **Visite optionnelle des cavités souterraines de Saint-Emilion** (Durée 01 h 30 environ)

19 h 00 **Arrivée à la Gare de Bordeaux Saint-Jean** (ou à l'aéroport de Mérignac)

Comité de pilotage

Président d'honneur : **Alain Juppé**, Maire de Bordeaux, Ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et européennes
Président : **Patrick Stéfanini**, Préfet, région Aquitaine

- Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (**ACFCI**)
- Association des départements de France (**ADF**)
- Association des maires de France (**AMF**)
- Association des régions de France (**ARF**)
- Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (**AFPCN**)
- Association nationale des élus de montagne (**ANEM**)
- Association nationale des élus du littoral (**ANEL**)
- Centre européen de prévention des risques d'inondation (**CEPRI**)
- Centre national de la fonction publique territoriale (**CNFPT**)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Centre (**DREAL Centre**)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Provence-Alpes-Côte-D'azur (**DREAL PACA**)
- Fédération nationale des agences d'urbanisme (**FNAU**)
- Fédération Syntec-Ingénierie
- France nature environnement (**FNE**)
- Groupement d'intérêt public aménagement du territoire et gestion des risques (**GIP ATGERI**)
- Groupement d'intérêt public littoral aquitain (**GIP Littoral Aquitain**)
- Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (**IFFO-RME**)
- Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (**Irstea**)
- Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement – Direction générale de la prévention des risques (**DGPR**)
- Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (**MRN**)
- Union nationale des associations de lutte contre les inondations (**UNALCI**)

Comité scientifique

Président : **Jean-Philippe TORTEROTOT** - Directeur adjoint de la stratégie et de la recherche, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea)

- **Sylvia BECERRA** - Chargée de Recherche, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Géosciences environnement Toulouse
- **Denys BREYSSE** - Professeur, Université Bordeaux 1
- **Michel CARA** - Directeur du bureau central sismologue français, Professeur, Université de Strasbourg
- **Stéphane CARTIER** - Chargé de recherche, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut des sciences de la terre (Grenoble) et Unité mixte de recherche (UMR) PACTE
- **Jean-Louis DURVILLE** - Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Conseil général de l'environnement et du développement durable
- **Jean-Michel FOURNIAU** - Directeur de recherche,Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFFSTAR), Directeur du GIS « Participation du public, décision, démocratie participative »
- **Mehdi GHOREYCH** - Directeur des risques du sol et du sous-sol, Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)
- **Bruno GOFFE**- Directeur de recherche, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Université Aix-Marseille – Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement
- **Bruno JANET** - Responsable du pôle modélisation et hydrologie opérationnelle, Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi)
- **Edouard KAMINSKI**- Professeur, Institut de physique du globe de Paris (IPGP), Université Paris 7
- **Richard LAGANIER** - Professeur, Unité mixte de recherche (UMR) PRODIG
- **Brigitte MAZIERE** - Inspectrice générale de l'équipement, Conseil scientifique de l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles
- **Hormoz MODARESSI** - Chef du service aménagement et risques naturels, bureau de recherches géologiques et minières, Groupe thématique « risques » d'AllEnvi
- **Alain PIQUEMAL** - Professeur, Université Nice Sophia Antipolis – Laboratoire GEREDIC
- **Didier RICHARD** - Directeur de l'unité « Ecoulements torrentiels, neige, avalanches », Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea)
- **Patrick SAUVAGET** - Sogreah groupe Artelia, Directeur ressources en eau et modélisation, membre du Comité scientifique et technique de la Société Hydrotechnique de France
- **Nicolas TREICH** - Directeur de recherche Institut national de la recherche agronomique (INRA), Laboratoire d'économie des ressources naturelles (LERNA)
- **Christiane WEBER** - Directrice de recherche, Laboratoire Image ville environnement

Co-organisateurs

MINISTERE DE L'ECOLOGIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

La **direction générale de la prévention des risques** se concentre sur les enjeux de prévention des risques, technologiques et naturels. Elle couvre différentes problématiques comme les risques et les pollutions industrielles, les déchets, les produits chimiques, le bruit, les OGM, les risques naturels, la sécurité industrielle, la sécurité des ouvrages hydrauliques ou encore le transport de matières dangereuses. La priorité de l'action est de limiter les conséquences des risques naturels et de réduire les risques technologiques et sanitaires qu'ils soient accidentels ou chroniques. Au quotidien la direction générale de la prévention des risques définit des politiques et élabore le cadre réglementaire au travers de nombreux processus de concertation mais aussi de différentes commissions consultatives. La mise en œuvre de ces politiques sur le terrain repose sur les préfets et les services déconcentrés, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) et les directions départementales de la protection des populations (DDPP).

www.developpement-durable.gouv.fr

Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

En matière de prévention des risques elles sont en charge des installations classées, des déchets, de la sécurité industrielle et de celle des barrages et ouvrages hydrauliques, des mines et de l'après-mine, de l'hydrométrie et de la prévision des crues et de la coordination de la prévention des risques naturels.

Le pilotage de la politique de prévention des risques naturels au niveau régional se fait en liaison avec les DDTM responsables de la mise en oeuvre de cette politique à l'échelle départementale. La DREAL Aquitaine participe à l'organisation de ces assises. Les DREAL Centre et PACA participent au pilotage de 2 ateliers.

www.developpement-durable.gouv.fr/-Services-regionaux-et-inter-.html

CETE DU SUD OUEST

Les CETE (centres d'études techniques de l'équipement) sont des services déconcentrés apportant des prestations d'ingénierie dans les différents domaines du ministère. Le CETE du Sud-Ouest est un centre de ressources riche et indispensable grâce à sa connaissance approfondie du territoire de sa zone d'action sur les domaines d'activités suivants : le développement territorial, l'environnement et les risques, les transports et déplacements, les infrastructures et l'exploitation et sécurité routières.

www.developpement-durable.gouv.fr/-Services-regionaux-et-inter-.html

IRSTEA (CEMAGREF)

Trente ans après sa création en 1981, le Cemagref devient Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture. Il affirme ainsi sa vocation d'établissement de recherche sur les enjeux de la gestion de l'eau, des risques naturels (inondations, sécheresses, submersions marines, avalanches, chutes de blocs…), des écosystèmes complexes et de la biodiversité, du développement des territoires dans leurs interrelations avec les activités humaines en particulier une agriculture durable. Recherche pluridisciplinaire, allant de la production de connaissances jusqu'à l'appui aux politiques publiques et l'expertise, partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs du monde économique, telles sont les caractéristiques d'Irstea, labellisé « Institut Carnot ».

Dans la continuité du modèle de recherche du Cemagref, nos ingénieurs et nos chercheurs s'investissent au quotidien dans leur mission : relever le défi de la compréhension du changement global pour un développement durable et éco-responsable.

www.irstea.fr

Partenaires

ASSOCIATION FRANÇAISE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX DE BASSIN

C'est pour aller au-delà des découpages administratifs classiques et pour agir à l'échelle pertinente des bassins versants que les collectivités territoriales ont choisi de se regrouper pour intervenir au sein des Établissements Publics Territoriaux de Bassin. L'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) a pour rôle de promouvoir la gestion équilibrée de la ressource en eau et de favoriser l'aménagement intégré et le développement durable des bassins hydrographiques. Actuellement l'AFEPTB est composée de 25 membres dont 22 ont obtenu leur reconnaissance EPTB, soit près de 80% de la surface métropolitaine. La prévention des inondations est une mission fondatrice des EPTB. Aujourd'hui, ce sont des acteurs majeurs de la conception et de la mise en place, dans la durée, d'une politique de réduction du risque inondation, combinant prévention, prévision, gestion de crise et protection.

www.eptb.asso.fr

ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

Créée en 2001 dans le prolongement du comité français en charge de la décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, l'AFPCN, soutenue par le ministère du développement durable, le ministère de l'intérieur et le ministère de l'agriculture, est présidée par Christian Kert, député des Bouches du Rhône et Marie-France Beaufils, sénatrice maire de Saint-Pierre des Corps.

Se positionnant comme laboratoire d'idées et force de proposition, l'AFPCN développe ses travaux sur la chaîne des risques naturels. Elle se propose, par ses contributions, d'améliorer et de promouvoir des stratégies et des pratiques appropriées de réduction des risques de catastrophes naturelles, notamment par des rencontres interdisciplinaires et des débats de société.

Acteur de la plateforme française de réduction des risques de catastrophes naturelles placée sous l'égide du conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs, l'AFPCN rassemble des scientifiques, experts, universitaires, élus nationaux et locaux, collectivités territoriales, associations, entreprises ainsi que des représentants de l'Etat. Son conseil scientifique, équilibrant apport des sciences de la nature et des sciences de l'homme, est composé de diverses personnalités de renommée nationale et internationale. En relation avec ses proches partenaires européens avec lesquels elle a construit un réseau, l'AFPCN participe aux réflexions conduites sur la réduction des risques de catastrophes conduites au plan de la communauté européenne. Ouverte sur les instances internationales, elle est également présente et active notamment au sein de la plateforme mondiale de prévention des catastrophes des Nations Unies.

www.afpcn.org

L'AMF

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'Association des maires de France est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements.

Plus de 36 000 maires présidents d'EPCI, assurent sa légitimité.

Reconnue comme une force de proposition et de représentation en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, les services de l'AMF exercent un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités. Plus particulièrement sur la problématique des risques naturels majeurs, l'AMF est au côté des maires pour défendre et partager avec tous les acteurs, les questions de responsabilités, de gestion, et de culture du risque, pour une plus grande solidarité et une adaptabilité des territoires.

AMF, 41, quai d'Orsay, 75007 Paris

www.amf.asso.fr

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL

Créée en juillet 1978 par Antoine RUFENACHT, et présidée depuis 2003 par Yvon BONNOT, maire de PERROS-GUIREC, l'ANEL regroupe les élus des collectivités territoriales, communes, départements et régions maritimes du littoral français de métropole et d'Outre-mer. Actuellement 2/3 des communes littorales, dans leurs diversités géographiques, économiques et sociales, sont adhérentes de l'ANEL.
L'Association a vocation à être un lieu d'échanges d'expériences et de réflexions entre élus, partenaires publics et privés, pour constituer une force de propositions. Elle a pour objectif de représenter les élus et d'être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral (gestion intégrée des zones côtières, prévention de l'érosion côtière et des submersions marines, gestion du trait de côte, maitrise foncière et urbanisme littoral, gouvernance, activités économiques, qualité des eaux de baignade, patrimoine maritime, plaisance…).
www.anel.asso.fr

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE MONTAGNE

L'Association Nationale des Elus de la Montagne regroupe aujourd'hui plus de 4000 communes, 42 conseils généraux, 12 conseils régionaux, 240 parlementaires (députés et sénateurs) et vise à promouvoir le développement équilibré et durable de chacun des six massifs français (Vosges, Jura, Alpes, Massif central, Pyrénées, Corse) pour que ces territoires puissent pleinement assurer leur triple fonction productive, récréative et environnementale. Le nombre et la qualité des adhérents lui conférant une légitimité incontestable, l'association est reconnue par le gouvernement comme un interlocuteur qualifié sur toutes les questions relatives à la montagne ou l'aménagement de son territoire.
www.anem.org

CENTRE EUROPEEN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

Le CEPRI, un lieu d'échange, une courroie de transmission entre l'Etat et les collectivités territoriales.
Association créée en 2006, le centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) regroupe des collectivités territoriales, des associations nationales de collectivités territoriales soucieuses d'anticiper les dommages et adapter leur territoire, pour « être mieux capables de redémarrer rapidement après une inondation». Le CEPRI présidé par le sénateur Eric Doligé, président du Conseil général du Loiret, œuvre pour une meilleure prise en compte du risque inondation, 1er risque naturel en France. Constitué en pôle de compétences, le CEPRI offre une information ciblée, accompagne des pratiques innovantes et des projets pilotes, relaie les intérêts des collectivités auprès des instances nationales et européennes. Il a publié plusieurs guides méthodologiques à destination des élus et des services techniques des collectivités territoriales.
Anticiper c'est vital, s'adapter c'est capital.
www.cepri.net

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le CNFPT au cœur de la décentralisation
Par ses missions essentielles de formation des agents et d'accompagnement des carrières des cadres de direction, le CNFPT est au cœur des projets de modernisation du service public local.
Ses métiers principaux : la formation des agents et l'accompagnement des carrières des cadres de direction.
Le Centre national de la fonction publique territoriale est un établissement public unique, paritaire et déconcentré, au service des collectivités territoriales et de leurs agents. Il est chargé de la formation et de la professionnalisation de l'ensemble des personnels des collectivités locales (1,8 million d'agents) : en 2010, 865 000 agents territoriaux ont ainsi été formés par le CNFPT. L'établissement organise par ailleurs certains concours et examens de la fonction publique territoriale. Il propose enfin des services en matière d'emploi pour les cadres de direction des collectivités locales. Quand les talents grandissent, les collectivités progressent.
www.cnfpt.fr

GIP LITTORAL AQUITAIN

Le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain est un outil opérationnel permettant d'assurer le pilotage partenarial d'une politique intégrée du littoral aquitain.
C'est un instrument de gouvernance doté d'un Conseil d'Administration présidé par Renaud Lagrave, Vice-président du Conseil Régional d'Aquitaine et dont les membres sont l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales du littoral aquitain (le conseil régional d'aquitaine, les trois conseils généraux, les communautés d'agglomération et communautés de communes).
Outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux, le GIP Littoral Aquitain permet de renforcer la cohérence des actions locales et les partenariats.
La première mission du GIP a été de concevoir en 2009 une stratégie partagée pour le développement durable, équilibré et solidaire

du littoral aquitain : le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain.
Le GIP est aujourd'hui engagé avec l'ensemble des partenaires dans l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière.
www.littoral-aquitain.fr

INSTITUT FRANÇAIS DES FORMATEURS RISQUES MAJEURS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Mis en place en 1991 par le ministère en charge de l'environnement et constitué en association depuis 1998, l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (IFFO-RME) anime et développe un réseau de formateurs « Risques Majeurs éducation » : le réseau Rmé. Ce dernier réalise des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation aux risques majeurs sur l'ensemble du territoire français et ponctuellement à l'étranger. Il conçoit et diffuse également des outils pédagogiques sur les risques majeurs. Les personnes ressources qui constituent le réseau Rmé sont des membres de l'éducation nationale mais aussi des professionnels spécialistes du risque : pompiers, services de sécurité civile, services techniques, associations, municipalités, …
L'IFFO-RME, en appui sur son réseau de formateurs apporte son expertise et son conseil pour faciliter une meilleure prise en compte du risque majeur et de la protection de l'environnement dans la culture du citoyen.
www.iffo-rme.fr

MISSION RISQUES NATURELS

L'association Mission risques naturels, acronyme MRN, a été créée en 2000, entre la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance (GEMA), après une année particulièrement sinistrée par des événements catastrophiques naturels.
Son objet est contenu dans l'énoncé complet de sa dénomination : Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels. Il s'agit en effet pour la profession de l'assurance de contribuer à une meilleure connaissance des risques naturels et d'apporter une contribution technique aux politiques de prévention.
Présidée par Michel LUZI, directeur de l'actuariat Non Vie chez ALLIANZ France, et dirigée par Roland NUSSBAUM, la MRN comporte 6 collaborateurs, dont 4 ingénieurs et scientifiques. Elle interagit avec l'ensemble des parties prenantes de la prévention, s'appuyant sur un réseau collaboratif constitué d'une centaine de correspondants dans les sociétés d'assurance, au siège et en régions.
www.mrn.asso.fr

SYNTEC INGENIERIE

Syntec-Ingénierie, la fédération professionnelle de l'ingénierie de la construction et de l'industrie, représente en France 35.6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 10 milliards à l'export, et 217 000 emplois. En 2010, le secteur a recruté 25 000 ingénieurs et techniciens.
La fédération rassemble des sociétés d'ingénierie exerçant une activité d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conception technique, de management de projets. Leur métier : étudier, concevoir, faire réaliser, contrôler, assurer le fonctionnement des bâtiments, des infrastructures, des installations ou des produits industriels.
Syntec-Ingénierie est présent à l'international : membre actif d'EFCA, fédération européenne, et de FIDIC, fédération internationale de l'ingénierie.
En 2011, Syntec-Ingénierie crée l'Institut de l'Ingénierie, porté par 26 adhérents fondateurs. Son but : monter des projets collaboratifs innovants sur des thématiques telles que la gestion des risques de projet, la résilience urbaine, la sureté et la sécurité de fonctionnement des systèmes complexes.
www.syntec-ingenierie.fr

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

L'UNALCI-France-Inondations fédère, depuis sa création en 2002, les associations d'inondés et inondables du territoire national et œuvre pour leur défense. Elle centralise les retours d'expérience, conseils, informations… et les porte au plus haut niveau afin de créer une dynamique de concertation suivie d'actions.
Les récentes catastrophes de 2010 et 2011 confirment la multiplication et l'amplification des phénomènes extrêmes. Une politique volontariste à long terme, seule efficace, est difficile à mettre en place. La recherche de vraies solutions est souvent coûteuse et ardue.
C'est donc pour lutter contre cette frilosité et cette inertie que notre fédération se mobilise depuis dix ans. Elle tend vers une synergie de toutes les bonnes volontés, tant chez nos élus que chez les responsables administratifs ou associatifs pour une politique ambitieuse de prévention et de protection des victimes contre les inondations.
www.unalci-france-inondations.org

Assises nationales des risques naturels 2012

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Pour mieux affirmer ses missions, le Cemagref devient Irstea.

UNION EUROPÉENNE
Ces assises sont cofinancées par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine
avec le Fonds européen de développement régional.

www.assises-risques-naturels.fr